



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 21 du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 14 septembre 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, M. ERCEAU Tony, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme MAURICE Chloé.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHENAIS Christèle, ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle, ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Absents :

M. FRIOUX Patrick

Désigné secrétaire de séance : M. LEROY Jean-Jacques

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	2	18	18	0	0

OBJET :

DEL2026_057 - FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association Vent des savoirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal 2026 et les crédits inscrits à cet effet ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association Vent des Savoirs au titre de l'année 2026 ;

Considérant l'intérêt local des actions développées par l'association, qui contribuent à favoriser l'accès aux connaissances, la curiosité scientifique et la transmission des savoirs auprès des habitants et notamment des jeunes ;

Considérant la qualité des interventions proposées par l'association sur le territoire de la commune de Barbâtre, notamment dans le cadre des rendez-vous « Partage des Savoirs », qui permettent au public de rencontrer des intervenants et de découvrir des thématiques scientifiques dans une démarche de vulgarisation et d'échange ;

Considérant également l'implication de l'association auprès du public scolaire, notamment à travers ses interventions au sein de l'école de la Rose des Dunes, favorisant la sensibilisation des enfants aux sciences par des approches adaptées et participatives ;

Considérant la participation de l'association à la vie culturelle et éducative du territoire et sa contribution au développement d'actions participatives et citoyennes ;

Considérant que ces actions présentent un intérêt communal et répondent aux objectifs de la Ville de Barbâtre en matière d'accès à la culture, de transmission des savoirs, d'éducation et d'animation du territoire ;

Considérant que cette demande a été examinée, le 15 juin 2026, par la commission Finances qui a sollicité des éléments complémentaires avant de se prononcer sur le montant de la subvention ;

Considérant que les éléments complémentaires apportés ont été examinés lors du bureau municipal du 7 septembre 2026 et qu'au vu de ceux-ci, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de **1 000 € (mille euros)** à l'association **Vent des Savoirs** au titre de l'année 2026 ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- **CHARGER** Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention et d'assurer l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 22 septembre 2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Jacques LEROY

